

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GROUPES

Centre
Historique
MINIER



2021

RÉSERVATION

Une option est posée au plus tôt auprès du service des réservations, par écrit ou par téléphone, sur la base de l'effectif maximum de participants attendus (approximatif).

L'option de réservation est conservée jusqu'à la date limite indiquée sur le contrat.

CONFIRMATION

La réservation devient ferme et les prestations sont validées lorsque le service des réservations reçoit un exemplaire signé du contrat et le versement d'arrhes de 30% avant la date limite indiquée. Dans le cas contraire, l'option de réservation est automatiquement annulée ; les créneaux de visite (et les éventuels couverts) réservés seront libérés, sans aucun recours.

- **Pour les collectivités et professionnels du tourisme** : les bons de commande/bons d'engagement/mandats administratifs/bons d'échange/vouchers tiennent lieu d'arrhes.
- **Pour les groupes scolaires** : il est rappelé aux responsables de groupes scolaires qu'il n'est pas possible pour le Centre Historique Minier de modifier le thème du parcours guidé le jour de la visite.

CONSTITUTION DES GROUPES DE VISITE

Pour le confort de la visite, le Centre Historique Minier propose de constituer des sous-groupes d'une trentaine de personnes. Le nombre de sous-groupes annoncé n'est donné qu'à titre indicatif et ne constitue en aucun cas un élément contractuel. Le nombre définitif de sous-groupes n'est établi que le jour de visite, en fonction du nombre réel de participants.

Le jour de la visite, en cas de diminution de plus de 20 % de l'effectif annoncé 15 jours avant, une pénalité pourra être appliquée.

MINI-GROUPES

Les mini-groupes (de 15 à 19 personnes) bénéficient du tarif groupe à condition d'avoir réservé leur visite auprès du service des réservations. Pour les visites « mini-groupes », le Centre Historique Minier complète l'effectif avec des visiteurs individuels le jour de la visite. Si le mini-groupe ne souhaite pas intégrer d'autres visiteurs, il peut s'acquitter du supplément groupe -20 personnes. Les visites pour les « mini-groupes » ne sont possibles qu'aux horaires d'ouverture de la billetterie pour les individuels.

RESPONSABILITÉ

Les enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs. La présence de médiateurs culturels ne dispense pas les accompagnateurs de leur autorité. En cas de comportement irrespectueux vis-à-vis des visiteurs, du personnel et des lieux, le Centre Historique Minier se réserve le droit d'interrompre les prestations et d'exclure tout ou partie du groupe.

HEURE D'ARRIVÉE ET RETARD

Il est impératif de se présenter à la billetterie 15 minutes avant l'heure de début des prestations accompagnées indiqué sur le contrat.

En cas de retard, le Centre Historique Minier écourtera la durée des prestations culturelles de manière équivalente au retard. L'intégralité des prestations ne pourra pas être assurée et l'heure de fin de visite restera inchangé.

Sous réserve de l'accord du Centre Historique Minier ; possibilité de conserver l'intégralité d'une ou plusieurs des prestations, moyennant le règlement d'un supplément de 10€ par demi-heure de prestation et par sous-groupe de visite.

RESTAURATION

Le nombre attendu de convives doit être communiqué au service des réservations 15 jours avant la date du repas. Il sera retenu comme base minimum de facturation, et ce, même si, le jour des prestations, le nombre de convives est inférieur. À l'inverse, si le nombre de convives est supérieur, le restaurant s'efforcera d'accueillir les convives supplémentaires dans les meilleures conditions, sans pour autant garantir la disponibilité des couverts supplémentaires et du menu sélectionné ; la facturation sera alors établie sur le nombre réel de repas servis.

Jusqu'à la veille de la date du repas, une baisse d'effectif peut être tolérée et non facturée dans la limite de 10% de l'effectif annoncé (par exemple, pour un groupe annoncé avec 50 participants = 5 couverts maximum peuvent être annulés sans facturation, mais, à partir du 6ème couvert annulé, ceux-ci seront facturés).

La composition du menu doit être identique pour l'ensemble du groupe (**même entrée, même plat, même dessert pour chaque convive**) et doit parvenir au service des réservations 15 jours avant la date du repas. À défaut, celle-ci sera choisie par nos soins.

AIRES DE PIQUE-NIQUE

Le Centre Historique Minier met gracieusement à votre disposition des aires de pique-nique, dont un espace couvert et chauffé de 55 places assises. Pour des raisons évidentes de sécurité, la capacité maximum de cet espace couvert doit être scrupuleusement respectée. Ces espaces sont accessibles librement, sans réservation.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs joints aux présentes conditions générales de vente sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) et sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur.

GRATUITÉS

Le ou les chauffeur(s) de car(s) bénéficient de la gratuité de la visite et du repas, sur présentation impérative de la feuille de route.

Groupes adultes/étudiants post-bac/ « accessibilité »

Visite : 1 entrée gratuite pour 30 entrées payantes

Restauration : pas de gratuité

Groupes scolaires/centres de loisirs

Visite : 1 entrée « accompagnateur » gratuite pour 10 entrées « élève » payantes (à partir de 20 élèves payants)

- Pour les maternelles (3-5 ans) : une gratuité pour 8 au lieu d'une gratuité pour 10
- Accompagnateurs supplémentaires : 3 accompagnateurs au tarif scolaire puis autres accompagnateurs au tarif groupe adulte en vigueur

Restauration : pas de gratuité

(sont considérés comme « accompagnateurs » les adultes dont les enseignants)

ANNULATION

En cas d'annulation 15 jours ou plus avant la date des prestations, aucune pénalité ne sera retenue et les arrhes seront restituées.

En cas d'annulation entre 10 et 3 jours avant la date des prestations, les 30% d'arrhes versées seront conservées.

En cas d'annulation 48 heures avant la date des prestations, 100% du prix TTC sera exigé.

Dispositions particulières : le Centre Historique Minier se réserve le droit de toute annulation en cas de force majeure (coupure d'électricité, de gaz, incendie, dégâts des eaux, difficulté d'approvisionnement, manifestation, émeute, grèves). Dans ce cas, les arrhes seront restituées.

RÈGLEMENT ET FACTURATION

La facture finale est établie sur la base de l'effectif de participants communiqué impérativement 15 jours avant la date des prestations (facturation définitive des entrées « visite » et des éventuels repas).

Le solde est à régler sur place ou en différé (à réception d'une facture envoyée après le passage du groupe). Le mode de règlement est à communiquer par avance au service réservations via le contrat.